



RECONNAISSANCE PAR LES ASSURANCES MALADIE

Les assureurs maladie exigent une certification pour la reconnaissance des centres de fitness et des prestataires de cours et font confiance à l'institution de certification QualiCert. En principe, chaque assurance maladie décide elle-même des méthodes qu'elle reconnaît et des contributions de prévention qu'elle rembourse aux abonnements annuels des centres de fitness.

Vous pouvez vérifier ici les prestations des assurances maladie. Si vous avez des questions précises sur la couverture, veuillez-vous adresser à votre caisse d'assurance maladie.



qualicert.ch/fr/krankenkassen